



**SMART CAPITAL**

**Politique Environnementale et Sociale**

	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	Réf. :	SC-PES-V1
		Page. :	Page <b>2</b> sur <b>8</b>
		Date :	16/11/2020

© 2020 Smart Capital

Immeuble Saphir Avenue du Dinar, Les berges du lac II - Tunis

Tél : (+ 216) 70 258 858

**ETAT DES REVISIONS ET DES MODIFICATIONS :**

	Nom & Prénom	Fonction	Contact	Visa
<b>Rédigé par</b>	Neziha Ouanes	Senior Investment Officer-Responsable Environnemental & Social	Neziha.ouanes@startup.gov.tn	
<b>Approuvé par</b>	Meriem ZINE	Directeur d'Investissement	meriem.zine@startup.gov.tn	

Révision	Date	Nature de la modification
V1	30/10/2020	Première version

	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	Réf. :	SC-PES-V1
		Page. :	Page <b>3</b> sur <b>8</b>
		Date :	16/11/2020

## Table des matières

PREAMBULE.....	4
1 Engagements de Smart Capital .....	5
2 Objectifs .....	6
3 Principes .....	6
4 Champ d’application de la politique .....	7
Annexe 1 : Liste d'exclusion générale .....	8

	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	Réf. :	SC-PES-V1
		Page. :	Page 4 sur 8
		Date :	16/11/2020

## PREAMBULE

Smart Capital, société de gestion agréée par le Conseil du Marché Financier en 2019, est en charge de l'implémentation de l'initiative Startup Tunisia en vertu d'une convention avec le Ministère des Technologies de la Communication.

Startup Tunisia est une initiative nationale qui ambitionne de faire de la Tunisie un pays de Startups à la croisée de la méditerranée, de la région MENA et de l'Afrique. Cette initiative se construit autour de trois piliers structurants à savoir:

- Le Startup Act : un cadre juridique unique dédié aux Startups qui se lancent et se développent depuis la Tunisie,
- Un nouveau cadre d'investissement dédié aux Startups bâti autour d'un fonds de fonds pour catalyser une dynamique forte de VC dans le pays et la région,
- Un cadre d'appui pour un écosystème de Startups performant et inclusif axé sur les thématiques de financement, d'animation et de connexions.

Smart Capital appuie les startups à travers des participations dans les IFP (Child funds) ainsi que les instruments d'appui à l'écosystème, mais aussi les PME/TPE à travers des participations indirectes (via le Fonds Innovatech)

Smart Capital s'est engagé à promouvoir un développement national écologique et durable de la Tunisie dans tous ses investissements. Smart Capital reconnaît que les investissements ne peuvent être réalisés que dans un contexte favorable à un développement durable socialement équitable et écologiquement responsable.

Afin d'ancrer son engagement en matière de développement durable, Smart Capital a élaboré un système de gestion environnementale et sociale (SGES) : Un système de gestion suppose l'application systématique de procédures par des personnes formées et engagées dans une voie d'amélioration permanente.

Pour promouvoir un développement durable, Smart Capital convient qu'il est primordial d'encourager le respect de normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement.

	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	Réf. :	SC-PES-V1
		Page. :	Page 5 sur 8
		Date :	16/11/2020

## 1 Engagements de Smart Capital

Smart Capital s'est engagé et se veut précurseur pour répondre aux objectifs prioritaires de développement durable et des 17 objectifs de développement durable (ODD)<sup>1</sup> dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et culturelle pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Aussi, Smart Capital s'engage à mettre en application ses engagements relatifs aux questions environnementales et sociales au sein de sa structure et ceux de ses intermédiaires financiers et aux projets concernés par les investissements. Aussi, Smart Capital intègre la responsabilité sociétale et environnementale dans son système de gouvernance et dans ses activités. Dans ce cadre, elle prend des mesures pour :

- Limiter l'impact négatif lié à son activité en visant à maîtriser les consommations d'énergie et d'eau et à la gestion des déchets ainsi qu'en privilégiant les sources d'énergie renouvelables en favorisant notamment les achats verts,
- Offrir un environnement favorable au travail collaboratif et à l'engagement de son personnel,
- Favoriser l'égalité des genres et bannir toutes formes de discrimination dans le traitement professionnel à tous les niveaux,
- Inciter les entreprises dans lesquelles elle investit à garantir un climat social favorable pour le développement de leur personnel,
- Soutenir les investissements à fort impact social et professionnel notamment dans les zones de développement régional,
- Soutenir les programmes favorisant l'intégration des populations vulnérables dans l'écosystème,
- Prendre en compte et appréciation des aspects environnementaux et sociaux associés à ses activités de financement,
- Instaurer un dialogue permanent avec ses parties prenantes,
- Inciter son personnel et ceux des partenaires financiers à mettre en place les bonnes pratiques environnementales et sociales,
- Être un partenaire stratégique des investissements en faveur de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques,
- Exclure le financement des clients / d'entreprises des projets d'investissement non respectueux des principes des institutions financières
- Définir les obligations environnementales et sociales des clients / entreprises dans laquelle elle investit, comme l'obligation de respecter la réglementation environnementale et sociale nationale et les normes internationales,
- Communiquer les attentes de l'institution financière sur le plan environnemental et social à tous les membres du personnel, clients /entreprises dans lesquelles elle investit et autres acteurs extérieurs,
- Améliorer globalement la performance environnementale et sociale de son portefeuille grâce à une meilleure gestion des risques, soutenu par le suivi et le rapportage,
- Améliorer en continu, l'aptitude des membres du personnel, notamment celle des responsables et membres du SGES et des chargés d'investissement / analystes financiers, à identifier les risques environnementaux et sociaux.

<sup>1</sup> [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/)

	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	Réf. :	SC-PES-V1
		Page. :	Page 6 sur 8
		Date :	16/11/2020

## 2 Objectifs

La présente politique environnementale et sociale détaille les étapes et les procédures à suivre dans le cadre des investissements réalisés par Smart Capital, sous la supervision du personnel en charge des risques environnementaux et sociaux.

La politique environnementale et sociale de Smart Capital est approuvée par sa Direction Générale et décrit les engagements, les objectifs et les indicateurs définis par Smart Capital en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Elle énonce clairement les dispositions applicables aux opérations de Smart Capital, notamment les suivantes :

- 1) Tous les investissements de Smart Capital seront élaborés et mis en œuvre conformément aux lois et réglementations nationales environnementales et sociales applicables aux activités de financement (cas des fonds de financement des startups et des PME technologiques) ;
- 2) Tous les investissements de Smart Capital seront sélectionnés en tenant compte des clauses d'exclusion contenues dans sa liste d'exclusion (cf. annexe 1) ;
- 3) Tous les investissements de Smart Capital seront examinés en vue de déterminer s'ils présentent des risques et/ ou des effets environnementaux et sociaux ;
- 4) Tous les investissements de Smart Capital qui prévoient une réinstallation (à moins que les risques ou les effets associés soient minimes), des risques ou des effets importants sur l'environnement, la santé et la sécurité des populations, l'emploi et les conditions de travail, la biodiversité ou le patrimoine culturel appliqueront les dispositions pertinentes des Normes Environnementale et Sociale.

La présente Politique décrit l'approche de Smart Capital concernant les impacts environnementaux et sociaux de ses projets et :

1. Comporte un engagement d'amélioration continue,
2. Comporte un engagement de conformité aux exigences légales applicables et aux autres exigences applicables auxquelles Smart Capital a souscrit, relatives à ses aspects environnementaux et sociaux,
3. Est documentée, mise en œuvre, et tenue à jour,
4. Est communiquée à toute personne travaillant pour ou pour le compte de Smart Capital,
5. Est disponible pour le public.

## 3 Principes

La présente politique décrit les principes et les procédures à suivre pendant la préparation et la mise en œuvre de mesures menées par Smart Capital pour évaluer les impacts environnementaux et sociaux.

La politique fait partie intégrante du système de gestion du risque environnemental et social (SGES), et s'appuie sur les politiques et les modes opératoires.

Dans ce contexte, la politique poursuit les objectifs suivants :

- S'assurer qu'en poursuivant sa mission, les projets et les programmes soutenus par Smart Capital n'engendrent pas des dommages environnementaux et sociaux inutiles,

	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	Réf. :	SC-PES-V1
		Page. :	Page 7 sur 8
		Date :	16/11/2020

- Définir un cadre global commun pour incorporer toutes les normes environnementales et sociales dans la planification, l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des projets/programmes financés par Smart Capital,
- Promouvoir la transparence, la prévisibilité et la redevabilité dans les processus décisionnels de classification et d'évaluation d'impact environnemental et social,
- Aligner les pratiques de Smart Capital avec celles d'organisations internationales assurant la mise en œuvre de projets de développement durable,
- Encourager les promoteurs et les partenaires directement financés ou soutenus (indirectement financés) par Smart Capital à prendre en considération les impacts environnementaux et sociaux de manière appropriée.

#### 4 Champ d'application de la politique

Le champ d'application actuel de la politique environnementale et sociale sera étendu aux types de projets/programmes suivants :

- Les investissements indirects de Smart Capital via le fonds de fonds
- les investissements directs via le fond d'investissement pour les PME

Smart Capital veillera à ce que tous les projets financés d'une façon directe ou indirecte soient en ligne avec les conditions environnementales et sociales suivantes :

1. La liste d'exclusion de Smart Capital pour tous les projets (voir Annexe 1)
2. Les lois et normes nationales et internationales applicables aux questions sociales, environnementales et relatives à la santé et à la sécurité,
3. Les Normes environnementales et sociales énoncées dans le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale,
4. La check-list d'évaluation du risque environnemental et social.

	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>	Réf. :	SC-PES-V1
		Page. :	Page <b>8</b> sur <b>8</b>
		Date :	16/11/2020

## Annexe 1 : Liste d'exclusion générale

1. Production ou commerce de tout produit illégal ou activité illégale au regard des législations ou des réglementations, conventions et/ou accords internationaux,
2. Production ou commerce de produits pharmaceutiques, pesticides / herbicides, substances appauvrissant la couche d'ozone, biphényles polychlorés (PCB), soumis à des éliminations ou à des interdictions internationales,
3. Commerce d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas les dispositions la CITES<sup>2</sup>
4. Production ou commerce d'armes et/ou de munitions,
5. Production ou commerce du tabac,
6. Production ou commerce de boissons alcoolisées fort destiné à la consommation humaine,
7. Maisons de jeux, casinos ou toute entreprise équivalente
8. Production ou commerce de matières radioactives (cela ne s'applique pas à l'achat d'équipement médical, d'équipement de mesure de contrôle de la qualité et de tout équipement pour lequel la source radioactive est considérée comme insignifiante et / ou suffisamment blindée.)
9. Commerce transfrontalier de déchets, excepté ceux qui sont acceptés par la convention de Bâle et les réglementations qui la sous-tendent
10. Production ou commerce ou utilisation de fibres d'amiante non liées
11. Pratiques de pêche non durables, telles que la pêche au filet dérivant en milieu marin avec des filets d'une longueur supérieure à 2,5 km et utilisation les décharges électriques ou les matières explosives,
12. Production ou commerce de bois ou d'autres produits forestiers autres que ceux provenant de forêts gérées de manière durable.
13. Production ou activité requérant travail forcé ou travail d'enfants,
14. Activités impliquant l'acquisition de terres et / ou des restrictions d'utilisation des terres entraînant une réinstallation involontaire ou un déplacement économique
15. Toute activité impliquant une dégradation ou une conversion significative d'habitats naturels et / ou critiques 7 et / ou toute activité dans des zones juridiquement protégées
16. Production, commerce, stockage ou transport de volumes importants de produits chimiques dangereux ou utilisation à grande échelle de produits chimiques dangereux (essence, kérosène, autres produits pétroliers, colorants textiles, etc.)
17. Production ou activités qui ont des impacts négatifs, notamment la délocalisation, sur les terres, les ressources naturelles ou le patrimoine culturel essentiel soumis à la propriété traditionnelle ou à l'usage coutumier des peuples autochtones
18. Activités impliquant des impacts négatifs importants sur le patrimoine culturel critique,
19. Toute activité/procédure favorisant la discrimination sur la base du genre, de l'origine ethnique, de la religion,
20. Tout secteur ou tout service faisant l'objet d'un embargo des Nations Unies et/ou de l'Union Européenne dans un Etat donné, sans restriction de montant absolu ou relatif.

---

<sup>2</sup> CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (Washington, 1993)